

# **REGLEMENT DU PARCOURS FRANCOFAUNE 2017**

## **Article 1/ Conditions d'accès**

L'inscription est gratuite.

Le Parcours FrancoFaune est ouvert aux auteurs, compositeurs et interprètes semi-professionnels ou amateurs domiciliés en Belgique.

Il n'y a aucune limite d'âge et aucun style déterminé pour le choix des artistes. La seule condition est de chanter en français.

Seuls les artistes en autoproduction seront acceptés (pas de cd sous label ou maison de disques).

Les finalistes des précédentes éditions de la Biennale de la Chanson française ou de Parcours FrancoFaune ne peuvent pas se présenter au Parcours FrancoFaune 2017 dans une formule semblable.

## **Article 2/ Inscriptions**

L'inscription se fait en deux étapes :

### **ETAPE 1**

L'artiste doit d'abord remplir une fiche d'identification sur la plateforme générale de notre partenaire Court-Circuit : <http://my.court-circuit.be/> .

Infos demandées :

- \* Bio de l'artiste
- \* Styles
- \* Liens (site Internet, Facebook, etc.)
- \* Photos
- \* Vidéos (au minimum une vidéo sur scène ou en répétition. La vidéo ne doit pas être produite, pas de clip.)
- \* Trois titres, dont au moins deux chansons originales (paroles et musique) en français
- \* Une fiche technique complète et à jour

### **ETAPE 2**

Une fois enregistré sur la plateforme Court-Circuit, l'artiste peut accéder à l'inscription spécifique du Parcours FrancoFaune.

L'artiste s'assurera qu'il a bien reçu un courrier électronique de confirmation dans les 72 heures, seul garant de la bonne réception de son inscription. En l'absence de courrier électronique de confirmation, l'inscription n'est pas valide ; l'artiste peut alors contacter l'équipe FrancoFaune via l'adresse [info@francofaune.be](mailto:info@francofaune.be) pour savoir si son inscription a bien été prise en compte.

Les artistes sélectionnés pour les auditions doivent faire parvenir avant le 28 février 2017 une copie du règlement signée avec la mention « lu et approuvé ».

## **Article 3/ Envoi des candidatures**

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 15 janvier 2017.

## **Article 4/ Différentes phases**

### **Présélection**

Une première sélection sera établie sur base d'écoute du support et de visionnage de la vidéo par le jury qui effectuera un choix d'une dizaine d'artistes, invités à se produire sur scène (Auditions).

Les décisions concernant cette sélection seront sans appel.

Toutes les personnes inscrites recevront une réponse (qu'elle soit positive ou négative) par mail avant la fin février 2017.

### **Auditions**

Les auditions auront lieu devant un jury de professionnels le samedi 11 mars 2017 à La Maison de la création Bruxelles-Nord (Laeken-Bruxelles).

Les artistes seront sélectionnés sur base d'une prestation de maximum 20 minutes. En cas de dépassement de ce temps imparti, le jury peut en tenir compte lors de son verdict.

L'entrée aux auditions est gratuite et accessible au public.

Trois artistes seront sélectionnés à l'issue de ces auditions.

### **Accompagnement et résidence**

Les trois artistes seront avertis de leur sélection le lendemain de la journée d'auditions.

De fin mars à octobre 2017, chaque artiste sera accompagné par des professionnels avec qui il aura plusieurs rendez-vous.

Une résidence aura lieu du 15 au 18 juin 2017 pour tous les artistes. Chaque artiste est prié de réserver provisoirement cette date jusqu'à confirmation de sa sélection par le jury.

### **Festival FrancoFaune**

Les trois artistes sélectionnés sont accompagnés en vue d'une programmation dans la Festival FrancoFaune. Le concert aura lieu durant le week-end où les professionnels du secteur seront présents (les 13, 14, 15 octobre 2017).

### **Article 5/ Déroulement**

Le Parcours FrancoFaune met gratuitement à disposition des artistes une scène, un éclairage ainsi qu'une sonorisation de qualité lors de toutes les étapes. Les artistes s'engagent à respecter ce matériel et à rembourser les éventuels frais suite à des dégradations de ce dernier.

Pour les auditions, l'artiste pourra éventuellement faire appel à son ingénieur du son à ses propres frais. L'ingénieur du son fait alors partie intégrante du groupe.

En aucun cas, artistes, techniciens et accompagnateurs éventuels ne seront rémunérés lors des auditions et résidence. Le concert du Festival FrancoFaune sera rémunéré, le cachet sera décidé en concertation avec les équipes du festival.

L'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux artistes.

Les différents frais liés à la prestation des artistes (transport, ingénieur du son, accompagnateur, etc.) seront pris en charge par les artistes.

### **Article 6/ Jury**

Le jury sera composé de personnalités du milieu artistique et médiatique (journalistes, organisateurs de concerts, agents, responsables de labels et maison de disques, musiciens, etc.). Ils prendront en considération la présence scénique, les compositions, l'interprétation ainsi que la justesse et la présentation.

### **Article 7/ Engagement**

Les artistes sélectionnés s'engagent à se présenter aux auditions le 11 mars 2017. Un désistement ne sera accepté qu'en cas de force majeure.

### **Article 8/ Autorisations**

Les artistes acceptent que leur prestation soit diffusée le cas échéant en radio, en télévision et sur Internet à des fins d'information et de promotion et sans contrepartie financière.

Les finalistes autorisent le Festival FrancoFaune à reproduire enregistrements et captations audiovisuelles à des fins promotionnelles (CD et DVD). En contrepartie, l'artiste et/ou son représentant s'engage à mentionner dans toute exploitation des supports reçus le nom du Parcours FrancoFaune.

### **Article 9/ Modification/annulation**

FrancoFaune ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent dispositif devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

### **Article 10/ Litige**

En cas de litige, seul le texte du règlement sera pris en considération.

Toute information complémentaire relative au dispositif peut être obtenue par les moyens suivants :

Tél : 02 675 21 00

Site Internet : [www.francofaune.be](http://www.francofaune.be)

E-mail : [info@francofaune.be](mailto:info@francofaune.be)

Signature de l'artiste ou du représentant du groupe, précédée de la ville, de la date et de la mention « lu et approuvé » :